

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

**Nombre de membres en
exercice:** 14

Séance du 09 juin 2022 à 20 heures 30

Présents : 11

L'an deux mille vingt-deux et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juin 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Votants: 12

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Nathalie FILLOL, Simon FOURNIER, Muriel LAPIERRE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Représentés: Marie-Reine RIVIERE par Cécile SAVY

Excusés: Pierre-Edouard DAURES, Hubert QUENAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: REACTUALISATION TARIFS AIRE NATURELLE DE CAMPING - DE 2022 044

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

que les tarifs appliqués pour l'aire naturelle de camping ont été fixés en 2016 :

- Camping -car, caravane : 10,00 €
- Tente 2 à 3 personnes: 5,00 €
- Enfant (- 16 ans) : 1,00 €
- Adulte : 2,00 €
- Groupe (adulte et enfant) : 1,50 €

Il propose que ces derniers soient majorés. Il propose donc pour la saison 2022 l'application tarifaire suivante par nuitée :

- Camping -car, caravane : 20,00 €
- Tente 2 à 3 personnes: 7,00 €
- Enfant (- 16 ans) : 2,00 €
- Adulte : 3,00 €
- Groupe (adulte et enfant) : 1,50 € (à partir de 10)

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide :**

-D'appliquer à compter de la période d'ouverture 2022 de l'aire naturelle de camping les tarifs suivants :

- Camping -car, caravane : 20,00 €
- Tente 2 à 3 personnes: 7,00 €
- Enfant (- 16 ans) : 2,00 €
- Adulte : 3,00 €
- Groupe (adulte et enfant) : 1,50 € (à partir de 10)

- Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Jean-Paul LABIT

